

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE35018 – “ Bassin de l'Hermeton en aval de Vodelée ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE35018 – “ Bassin de l'Hermeton en aval de Vodelée ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE35018 – “ Bassin de l'Hermeton en aval de Vodelée ” :

COMMUNE : DOISCHE Div 8 Section A : parcelles 106G, 126B, 127, 131, 132A, 133, 134, 137A, 139A, 144A, 145A, 23G, 570C, 570D, 576, 58A, 6, 618, 621, 622A, 671A, 675A, 677, 678, 701, 704, 708A, 715, 743B, 744, 747B, 74A, 763, 764A, 764B, 765, 76G, 77, 771, 772, 773F, 774, 837G, 838H, 839C, 839D, 83D, 859A, 907, 914F, 923A, 932F, 933F, 939, 940A, 940C, 949A, 96A, Section C : parcelles 11C, 9G, Div 9 Section A : parcelles 216E, 334C, 48H, 52A, Section B : parcelles 487, 510, 512A, 514, 517A, 536A, 563A, 565A, 721, 722, 736, 756A, 841A, 943F, Div 10 Section A : parcelles 182B, 183Z, 240, 27, 270M, 270P, 31, 39B, 3N, Section D : parcelles 397D, 397E, 404, 405, 448C, 461C, 473A, 474, 476A, 478, 523H, 524A, 623A, 672, 688A, 694B, 695B, 733

COMMUNE : FLORENNES Div 4 Section D : parcelles 19T2, 51B23, 51D8, 51E29, 51S27, 51W27, 51X27, 51Z22

COMMUNE : HASTIERE Div 1 Section A : parcelles 290B3, 290B9, 290K3, 290Y8, 291B, Section C : parcelles 127K, 151T2, 264B, 328C, 338B, 350A10, 350D10, 350E10, 350F10, 363D, Div 7 Section A : parcelles 870P, 876K2, 887, 892F, 897S, 898B, 898C, 901, 938G, 938N

COMMUNE : PHILIPPEVILLE Div 7 Section D : parcelles 267G, 267H, Section E : parcelles 129A, 134, 135A, 225A, 233B, 237A, 532A, 556A, 74

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE35018 – “ Bassin de l'Hermeton en aval de Vodelée ”.

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme
et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN